AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2040
FR0000121147-FS1030

2 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORVIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 décembre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 26 novembre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société FORVIA et détenir, indirectement, 11 327 064 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 5,75% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FORVIA hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 194 546 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 4 444 546 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et

- 1 750 000 actions FORVIA résultant de la détention de 4 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 12,00 € et 28,00 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 484 882 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 484 018 actions FORVIA résultant de la détention de 49 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 février 2026 et le 26 novembre 2035 ; et

- 864 actions FORVIA résultant de la détention de 18 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,49 € et 5,87 €.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 852 069 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.